

RAPPORT ANNUEL | 2018

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre	5
Vision, mission, orientations.....	5
Message de la présidente	7
Partenariats - représentants du N.-B.	8
Défis et possibilités	11
Modèles d'intendance.....	12
Programme d'intendance des pneus	14
Programme de recyclage de la peinture.....	16
Programme de récupération de l'huile et du glycol	18
Programme de recyclage des déchets électroniques	20
Éducation et sensibilisation du public.....	22
Recyclage à valeur ajoutée	23
Gouvernance de la commission.....	24
Composition et structure.....	24
Membres de la Commission et mandats.....	25
Présence aux réunions	26
Conseil de direction.....	27
Comité des finances et de l'audit.....	27
Comités consultatifs de l'industrie.....	27
Programme d'intendance des pneus.....	28
Programme d'écologisation de peinture.....	28
Programme d'écologisation de l'huile et du glycol	28
Programme d'intendance des déchets électroniques	28
Rapport des auditeurs indépendants	29
État de la situation financière.....	32
État des résultats.....	33
État de l'évolution des actifs nets.....	34
État des flux de trésorerie.....	35
Notes afférentes aux états financiers.....	36
Tableau 1 - Programme des pneus.....	43
Tableau 3 - Programme de l'huile et du glycol.....	43
Tableau 3 - Programme de la peinture	44
Tableau 4 - Programme des déchets électroniques.....	44
Acronymes et glossaire	45

10 ANS DE RECYCLAGE

Gardons le Nouveau-Brunswick propre et vert
pour les générations à venir



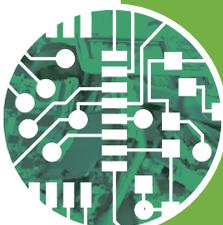
23 MILLIONS DE PNEUS RECYCLÉS depuis 1996



2,1 MILLIONS DE LITRES RECUEILLIS depuis 2009



17,6 MILLIONS DE LITRES RECUEILLIS depuis 2014



1 674 TONNES MÉTRIQUES RECUEILLIES depuis mars 2017

LETTRE AU MINISTRE

L'honorable Jeff Carr
Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux
Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres de la Commission et du personnel, j'ai l'honneur de soumettre notre rapport annuel pour l'année civile 2018. Le rapport vous est remis conformément aux exigences de l'article 11 du *Règlement sur les matières désignées* 2008-54 adopté en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*.



Beth McDermott
Présidente, Recycle NB

AU-DELÀ DES DÉCHETS

VISION

Assurer une gestion durable et respectueuse de l'environnement de tous les déchets au Nouveau-Brunswick.

MISSION

Gérer les programmes de réduction de déchets pour les matières désignées et assurer une intendance environnementale au Nouveau-Brunswick.

RÔLE

Faire en sorte que les matières désignées par le ministre de l'Environnement soient gérées d'une façon qui assure un environnement propre et sain.

« NOUS CÉLÉBRONS LES CITOYENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK QUI RECYCLENT DEPUIS 10 ANS. ENSEMBLE, NOUS PROTÉGEONS NOTRE ENVIRONNEMENT POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES. ENSEMBLE, NOUS FAISONS UNE DIFFÉRENCE! MERCI. »

La commission et le personnel, Recycle NB

10

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

En 2018, nous avons célébré le 10^e anniversaire de Recycle NB et atteint des jalons importants.

Pour la Commission, 2018 a été une année d'adieux et d'accueils chaleureux. Nous avons dit au revoir à deux membres de longue date, Rod Borden et Grant Mitton, et célébré leur apport, et nous avons accueilli deux nouveaux membres.

Depuis dix ans, Recycle NB est passé de gestionnaire d'un seul programme à un organisme de surveillance de quatre programmes de recyclage offerts à la grandeur de la province.

Le premier grand jalon de Recycle NB date de 2008, quand le gouvernement de l'époque a adopté une nouvelle direction pour la gestion des déchets et créé l'organisme multi-matières Recycle NB pour gérer les matières désignées au Nouveau-Brunswick. Le programme d'intendance des pneus a été notre premier programme. Nous sommes extrêmement fiers de ce programme et des réalisations de notre partenaire, la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC).

Le deuxième jalon a été franchi en 2009 quand Recycle NB a lancé le programme de recyclage de la peinture en partenariat avec Product Care Recycling. Ce premier programme à responsabilité élargie des producteurs (REP) au Nouveau-Brunswick est devenu un modèle pour les futurs programmes.

Un programme de récupération de l'huile et du glycol mené en partenariat avec UOMA a donné un autre élan vers un Nouveau-Brunswick sans déchets. Le plus récent jalon date de 2017, quand Recycle NB a approuvé le programme de recyclage des déchets électroniques de l'ARPE pour le Nouveau-Brunswick.

Ce retour sur le passé nous rappelle que nos accomplissements sont le fruit du travail de gens formidables. Un merci tout particulier à la petite équipe de Recycle NB, dont le savoir, l'expertise, l'expérience et l'engagement font en sorte que nos programmes répondent aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick. Nous remercions également nos partenaires avec qui nous collaborons pour livrer des programmes efficaces et que nous sommes heureux d'avoir dans notre équipe,

ainsi que la population du Nouveau-Brunswick, dont l'appui envers nos programmes et les efforts de recyclage sont l'ingrédient indispensable de notre succès.

Fiers de notre passé, nous en célébrons les accomplissements. Nous voulons maintenant nous servir du tremplin de notre réussite pour gérer toute autre matière que le gouvernement pourra désigner.

À titre de nouvelle présidente de la Commission, je suis honorée d'avoir l'occasion de rédiger ce message et de souhaiter une autre décennie de succès à Recycle NB, à ses partenaires et à ses intervenants.



A handwritten signature in black ink that reads "Beth McDermott".

Beth McDermott, présidente de la Commission de Recycle NB

PARTENARIATS

Recycle NB gère ses programmes de recyclage grâce à de multiples partenariats. Le programme de recyclage des pneus est un partenariat avec la TRACC (Tire Recycling Atlantic Canada Corporation). Le partenaire du programme de recyclage de la peinture est Product Care Recycling. Le programme de récupération de l'huile et du glycol est UOMA (Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique). Le programme de recyclage des déchets électroniques est un partenariat avec l'ARPE (Association pour le recyclage des produits électroniques).

Chacun des partenaires de ces programmes de REP est représenté au Nouveau-Brunswick pour assurer une exécution efficace et efficiente des programmes et répondre aux préoccupations et aux suggestions des citoyens et des clients.



Créer une vision commune

Le programme d'écologisation de peinture est administré et géré par Product Care Recycling, qui supervise l'administration, la collecte, le transport et le recyclage de l'ensemble des peintures et aérosols post-consommation qui sont réglementés.

À l'heure actuelle, on trouve au Nouveau-Brunswick plus de 60 points de collecte où les consommateurs peuvent apporter leurs restants de peinture. Ces dépôts peuvent se trouver dans des centres de remboursement désignés, chez des détaillants ou aux installations de gestion des déchets des commissions de services régionaux, qui tiennent également des activités de collecte.

Le programme a conclu un contrat avec un transporteur qui ramasse les bacs de collecte dans les divers dépôts et les rapporte à un entrepôt central en vue de leur livraison à l'entreprise de traitement.



Don Shea, Product Care Recycling, et Mary Timberlake, gestionnaire du centre de remboursement Quispamsis Valley

Le rôle du représentant du Nouveau-Brunswick, qui travaille en étroite collaboration avec le bureau de Vancouver, Recycle NB, les points de collecte et le transporteur, est de veiller à ce que tous les « rayons de la roue » soient en place et forment une vision commune, le but étant d'atteindre d'excellents résultats opérationnels et d'offrir une expérience améliorée aux consommateurs. Grâce à des visites régulières aux points de collecte et à

un dialogue continu avec les parties prenantes, je m'efforce continuellement de façonner une culture de collaboration en favorisant l'établissement de liens parmi les intervenants du programme - tel est le rôle du représentant de Product Care dans la province.

Don Shea

Représentant du programme de recyclage de la peinture pour le Nouveau-Brunswick

UOMA souscrit au changement et à la technologie

De nombreux changements apportés à UOMA Atlantique cette année ont mieux fait connaître notre mission et nos résultats. Notre taux de collecte de l'huile au Nouveau-Brunswick a augmenté de 5 %. Le nombre de points de collecte est passé de 162 à 186 sites.

Vous vous demandez peut-être ce qui a contribué à ces résultats?

La réponse est une équipe dévouée, composée des points de collecte, des récupérateurs, d'un conseil d'administration, d'un nouveau directeur général et de partenaires comme Recycle NB, le ministère des Pêches et les écoles secondaires.

L'an dernier, en tant que représentant de UOMA pour le Nouveau-Brunswick, j'ai assisté à des foires et à des expositions commerciales. J'ai aussi donné des présentations à plusieurs organismes et écoles. Environ 4 500 visiteurs sont venus à notre kiosque pour obtenir des réponses et de l'information au sujet du programme de UOMA Atlantique. En milieu d'année, nous avons ajouté à notre kiosque une trousse sur les produits de deuxième vie, qui montre aux visiteurs des exemplaires de produits fabriqués à partir des matières qu'ils ont recyclées. La trousse souligne l'importance d'apporter les produits à nos points de collecte.



Albert Girard, UOMA Atlantique, remet le Prix Eco360 pour la défense de l'environnement à Omer Chouinard, Ph.D.

UOMA Atlantique, qui souscrit au changement et à la technologie pour relever les défis et communiquer avec la population du Nouveau-Brunswick, est fier des améliorations apportées à son cadre de gestion au cours de la dernière année.

Le directeur général, Jean Duchesneau, a modernisé les procédures et notre service, et il a amélioré le site Web de UOMA, notamment par l'ajout d'un système de géolocalisation pour les appareils mobiles. Il suffit de cliquer sur l'icône « ma position » pour connaître tous les points de collecte à proximité.

Les membres du comité des communications voulaient pour l'organisme un nom plus facile à retenir afin de mieux capter l'attention de la population. Donc, SOGHUOMA est devenu UOMA

Atlantique. La nouvelle marque comprend un nouveau logo, des bannières promotionnelles, une documentation à jour et de nouvelles pages Facebook et LinkedIn.

La nouvelle campagne publicitaire à la télé et sur le Web informe les gens du Nouveau-Brunswick sur les nombreux points de dépôt pour les huiles, les filtres usagés, les contenants huileux et les liquides de refroidissement, et elle offre aux téléspectateurs un moment de calme. Nous voulons inspirer le public pour « Garder cette nature... belle, propre et pure ».

Albert Girard

Représentant du programme de récupération de l'huile et du glycol pour le Nouveau-Brunswick

La différence après deux ans

Mars 2019 marque deux années complètes de fonctionnement du programme de l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) au Nouveau-Brunswick, deux années excitantes depuis le lancement du programme de recyclage dans la province par l'ARPE.

La réaction du public et la croissance rapide du programme sont vraiment incroyables. Les gens du Nouveau-Brunswick ont adopté avec enthousiasme le recyclage sécuritaire de leurs produits électroniques en fin de vie utile tout en contribuant à l'économie verte de la province. Nous sommes heureux du départ canon de ce programme.

Réacheminement

« Pourquoi recycler » est l'un des messages de sensibilisation qui est transmis au public. Les produits électroniques en fin de vie utile sont remplis de ressources naturelles, y compris des métaux précieux comme de l'or, de l'argent, du cuivre et du palladium, ainsi que d'autres matières de moindre valeur mais tout aussi réutilisables. Le recyclage des produits électroniques permet de récupérer ces ressources et de les réintégrer à la chaîne d'approvisionnement de la fabrication de nouveaux produits.



Lindsay Isenor, Centre de remboursement Valley sur Collishaw (Moncton), avec Karen Ulmanis, directrice d'ARPE Nouveau-Brunswick

L'ARPE travaille uniquement avec des recycleurs qui satisfont aux critères de la Norme de recyclage des produits électroniques (ERS), une norme nationale établie par l'industrie de l'électronique pour assurer une gestion sécuritaire et écoresponsable des produits électroniques en fin de vie utile.

Sécurité des données et protection de la vie privée

Une question qui revient souvent concerne la sécurité des données et la protection de la vie privée. En effet, les appareils électroniques stockent de nombreuses données, et les gens doivent avoir confiance dans le processus de recyclage de leurs produits en fin de vie utile. La première étape est toujours de supprimer ou d'effacer ses propres données. Vous trouverez de l'information à cet égard à www.recyclermeselectroniques.ca/nb. Pour accroître encore plus la sécurité des données, l'ARPE prend des mesures tout au long du

processus pour s'assurer que tous les produits électroniques laissés dans les points de collecte pour être recyclés sont manipulés de façon sécuritaire jusqu'à leur traitement final.

Couverture et accessibilité des sites de collecte

L'ARPE Nouveau-Brunswick a ouvert plus de 64 points de collecte dans la province au cours de ses deux premières années d'activité. En fait, 97 % de la population du Nouveau-Brunswick se trouve à tout au plus 45 minutes dans les régions rurales et 30 minutes dans les régions urbaines d'un point de collecte de l'ARPE Nouveau-Brunswick. Il n'a jamais été si facile de trouver un point de collecte : il suffit d'aller sur le site Web www.recyclermeselectroniques.ca/nb et d'y entrer son adresse ou son code postal.

Karen Ulmanis

Représentante du programme des déchets électroniques au Nouveau-Brunswick

DÉFIS ET POSSIBILITÉS

Les défis et les possibilités du plastique

Le plastique fait partie de notre vie quotidienne. À bien des égards, le plastique facilite la vie. Il prolonge la vie des articles périssables, il rend le transport des produits plus facile et moins coûteux, et il ajoute de la valeur aux matériaux de construction et aux textiles. Toutefois, malgré ses avantages, le plastique est une préoccupation mondiale sur le plan écologique. À l'échelle de la planète, environ 8 millions de tonnes de déchets de plastique se retrouvent dans les océans chaque année.

La production de plastique augmente plus rapidement que toute autre matière, et une grande partie de ce plastique est jetée après usage. Selon Environnement Canada, moins de 11 % des plastiques sont recyclés au Canada. Pourtant, le recyclage d'une tonne de plastique annule jusqu'à deux tonnes de pollution causée par le carbone. Le plastique, d'une grande utilité dans nos vies et pour l'économie, pollue notre environnement et remplit nos sites d'enfouissement. Il menace notre santé ainsi que la santé des océans et la vie marine.

Trouver des solutions au plastique est un grand défi. Les gouvernements, l'industrie et les citoyens doivent collaborer pour trouver des moyens innovateurs de réduire la quantité de plastique qu'on utilise et qu'on jette. Le fait de considérer les déchets de plastique comme une ressource valable pourrait mener à la conservation de ressources ainsi qu'au réemploi et au recyclage de matières que nous jetons actuellement.

En faisant preuve de leadership sur la question des plastiques, nous avons l'occasion de passer

à une économie circulaire à faibles émissions de carbone. Le Canada a proposé au Sommet du G7 de 2018 la Charte sur les plastiques dans les océans, qui décrit une approche du cycle de vie pour la gestion des matières plastiques sur terre et en mer. En novembre 2018, le Conseil

canadien des ministres de l'environnement (CCME) a approuvé une stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique. Les gouvernements doivent créer des plans d'action pour répondre aux priorités et aux besoins de leur province ou territoire.

Emballages et imprimés



Les ministres de l'Environnement canadiens considèrent le Plan d'action pancanadien pour la responsabilité élargie des producteurs (CCME, octobre 2009) comme le point de départ pour modifier notre gestion des plastiques.

Le plan d'action indique que les emballages et imprimés sont des produits prioritaires pour un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP).

La responsabilité élargie des producteurs (REP) est une politique environnementale qui donne à l'industrie l'occasion d'assumer son obligation de gérer la fin de vie de ses produits. L'industrie peut offrir elle-même le programme de recyclage de ses matières ou travailler en partenariat avec les autorités locales. Dans un cas comme dans l'autre, le financement des programmes est assuré par l'industrie plutôt que par les contribuables.

Cinq provinces canadiennes ont un plan d'écologisation des emballages et imprimés pour les déchets domestiques (Colombie-Britannique, Saskatchewan, Manitoba, Ontario et Québec).

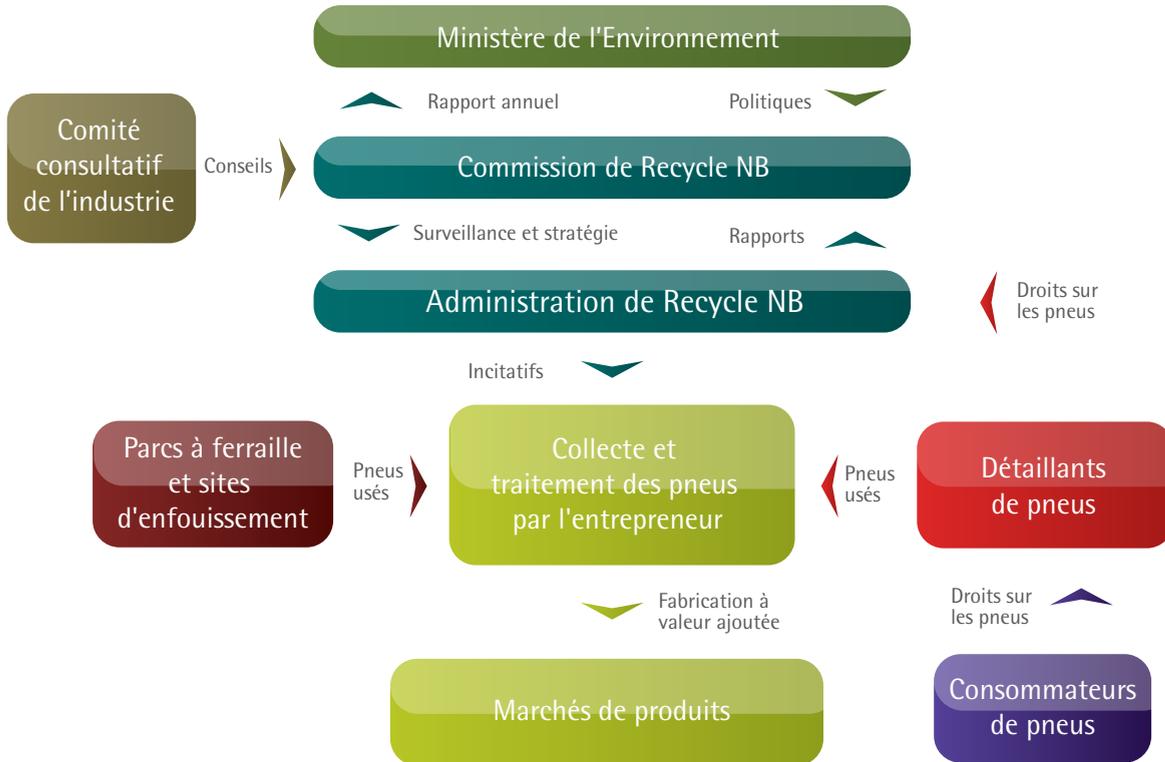
Recycle NB poursuit son dialogue avec les parties concernées au sujet d'un programme de gestion des déchets d'emballage et de papier imprimé pour le Nouveau-Brunswick. Ce dialogue offre des occasions d'en apprendre davantage des intervenants et d'élargir les connaissances et la compréhension des défis et des avantages d'un tel programme.

Un examen des pratiques en vigueur ailleurs et un rapport proposant un cadre et un plan de mise en œuvre ont donné aux gouvernements des outils pour examiner l'avenir du recyclage des déchets d'emballage et de papier au Canada atlantique. Le document est disponible sur le site Web de Recycle NB à www.recyclenb.com.

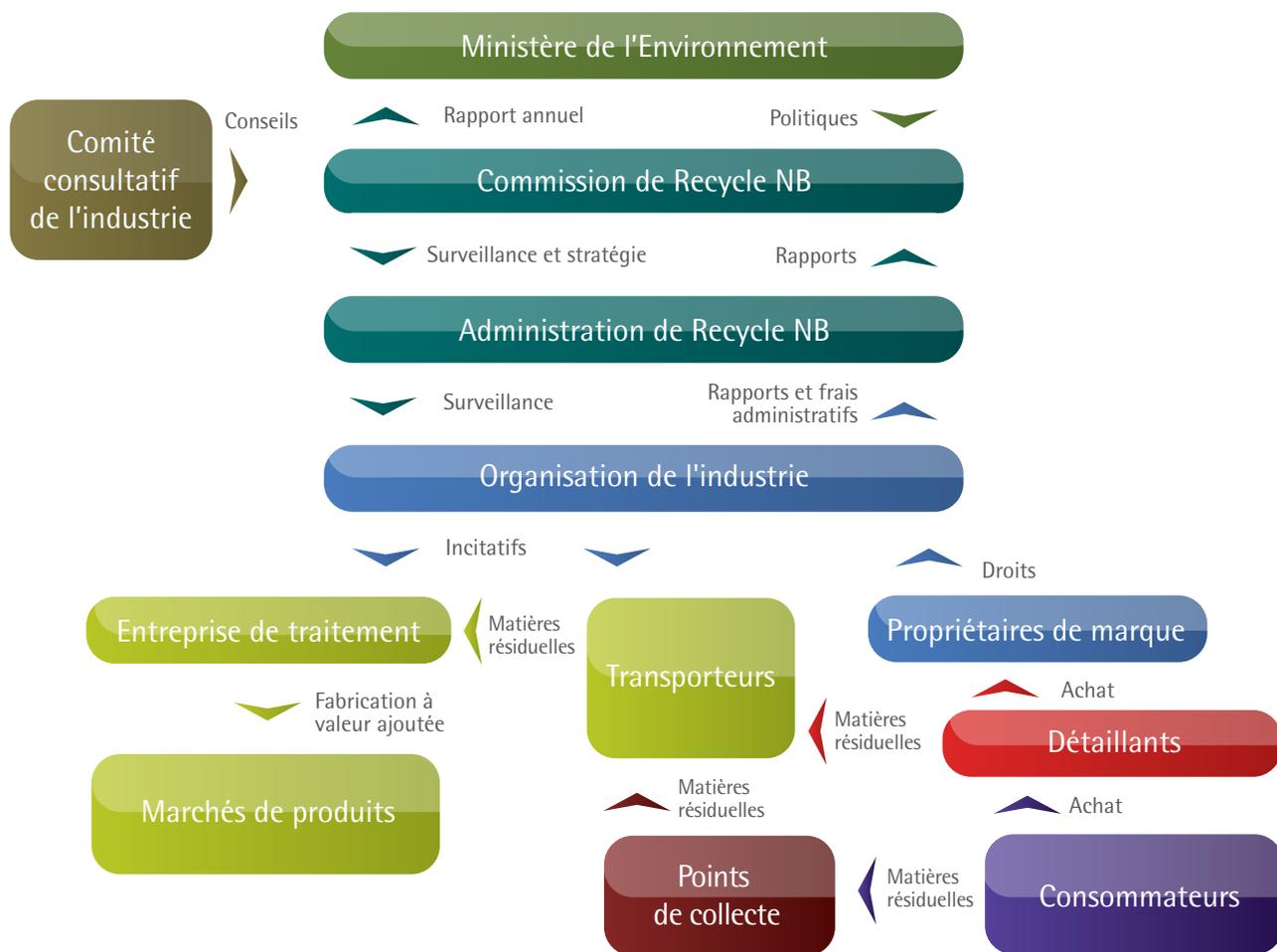
MODÈLES D'INTENDANCE

Recycle NB veillera à ce que ses programmes offrent des solutions accessibles et généralisées. Le programme de recyclage des pneus est un programme d'intendance. Les programmes de recyclage de la peinture, de l'huile et du glycol, et des déchets électroniques sont des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Modèle du PIP pour les intervenants



Modèle d'un programme REP pour les intervenants



PROGRAMME D'INTENDANCE DES PNEUS (PIP)

Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1^{er} mai 2008. Le règlement a créé Recycle NB et transféré les droits et obligations de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick à la nouvelle entité.

Grâce au programme d'intendance des pneus, Recycle NB offre un mécanisme qui permet à tous les détaillants de pneus au Nouveau-Brunswick de se conformer au *Règlement sur les matières désignées*. Le règlement vise quiconque vend des pneus neufs dans la province.

Un élément essentiel du succès continu du programme est la capacité de la TRACC (Tire Recycling Atlantic Canada Corporation) de trouver et de développer de nouveaux marchés clés pour les produits recyclés, ce qui augmente la quantité de caoutchouc dont elle a besoin pour répondre à la demande croissante des consommateurs. Comme la TRACC utilise de plus en plus de caoutchouc chaque année pour répondre à la demande des marchés, il se pourrait que le caoutchouc provenant des pneus usés du Nouveau-Brunswick en vienne à ne plus suffire pour satisfaire à ses besoins.

Le programme d'intendance des pneus travaille pour les gens du Nouveau-Brunswick aussi bien en réduisant les déchets qu'en créant des avantages à long terme sur les plans de l'environnement et de l'économie provinciale.

Réalisations

Cette année, la TRACC a instauré un système de suivi des pneus en ligne pour améliorer les temps de ramassage et suivre les ramassages ponctuels. De plus, l'entreprise modernise son processus de production de matelas et travaille avec des partenaires à l'élaboration de nouveaux produits.

Ventes de pneus en 2018

On dénombre plus de 700 détaillants de pneus titulaires d'une immatriculation au Nouveau-Brunswick. Il incombe à chaque titulaire de percevoir, au point de vente, un droit de recyclage sur chaque pneu neuf vendu. Les détaillants remettent ces écofrais à Recycle NB, puis les fonds perçus servent à financer la collecte, le transport et le recyclage des pneus hors d'usage.

Le programme est autosuffisant et reçoit son financement à même les ventes de pneus neufs au Nouveau-Brunswick.

Pneus vendus (en équivalents de pneu de passager) : 1 487 366 EPP en 2018 (1 434 000 en 2017)



Collecte de pneus en 2018

Chaque pneu hors d'usage déposé chez un détaillant de pneus du Nouveau-Brunswick doit être ramassé et envoyé à l'usine de recyclage de la TRACC à Minto. Recycle NB surveille de près les taux de collecte pour s'assurer que les règles du jeu sont équitables pour tous les détaillants de pneus de la province.

Pneus récupérés (en équivalents de pneu de passager) : 1 221 754 EPP 2018 (1 078 000 en 2017)

Taux de récupération des pneus : 82,1 % (75,1 % en 2017)

Traitement des pneus en 2018

En vertu du système de redevances de déversement établi entre la TRACC et le

gouvernement du Nouveau-Brunswick, les coûts de traitement des pneus sont payés une fois que les pneus hors d'usage recueillis sont comptabilisés dans les stocks de la TRACC. Les avantages d'un tel système sont entre autres de réduire les frais d'administration et la fréquence des vérifications des stocks. De plus, l'entente est un premier pas positif pour faire du Programme d'intendance des pneus un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Pneus vendus*	1 266 000	1 336 000	1 347 000	1 434 000	1 487 366
Pneus recueillis*	1 093 000	1 097 000	1 140 000	1 078 000	1 221 754
Taux de récupération	86,3 %	82,1 %	84,7 %	75,1 %	82,1 %

* Exprimé en équivalents de pneu de passager (EPP), où 1 EPP représente environ 10 kg.

Assurance de la qualité

Recycle NB veille à ce que la qualité des services soit à la hauteur afin que le programme réponde aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick.

Pour assurer la qualité du programme d'intendance des pneus, Recycle NB applique les processus suivants :

- analyse des commentaires et prise de mesures pour améliorer le programme;
- analyse du plan de gestion pour améliorer l'exécution du programme;
- analyse des tendances et des modèles;
- comparaisons avec des programmes similaires en place ailleurs.



Recycle NB continue à optimiser ses efforts et ses ressources en collaborant avec d'autres provinces à l'audit des détaillants de pneus grâce à son appartenance à l'Association

canadienne des agences de recyclage des pneus (ACARP).

Au cours de l'année, Recycle NB a retenu au hasard 17 détaillants pour un audit.

PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE PEINTURE (PEP)

Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1^{er} mai 2008. Le règlement a créé Recycle NB et lui a confié la responsabilité du programme d'écologisation de peinture, le premier programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) du Nouveau-Brunswick.

En juin 2008, Recycle NB a approuvé la Product Care Recycling Association comme mandataire des propriétaires de marque de peinture inscrits. Product Care a mis au point le programme du plan d'écologisation de peinture au nom de l'industrie de la peinture conformément au *Règlement sur les matières désignées* du Nouveau-Brunswick. Recycle NB a approuvé le premier plan du programme le 1^{er} avril 2009 pour une période de trois ans. À la lumière des résultats obtenus, la Commission a approuvé en 2015 un plan de cinq ans qui couvre la période 2016-2021.

Le plan d'écologisation de peinture offre aux intervenants de l'industrie un cadre pour gérer un système de recyclage qui est transparent et qui rend des comptes à toutes les parties intéressées.

En vertu du modèle de la responsabilité élargie des producteurs (REP), les dépenses engagées par le programme d'écologisation de peinture pour les coûts liés à la surveillance, aux communications, à la vérification et à l'administration générale ainsi que toute autre dépense connexe sont remboursées par Product Care selon le principe du recouvrement des coûts.

Réalisations

En 2018, le représentant de Product Care a visité 48 points de collecte pour offrir un soutien en personne et livrer des brochures d'information et de la formation.

Les commissions de services régionaux ont tenu 88 activités de collecte de déchets ménagers dangereux, et le programme de



recyclage de Product Care a géré toute la peinture post-consommation recueillie lors de ces activités.

Alors que les acheteurs de peinture utilisent la majeure partie du produit qu'ils achètent, il arrive qu'ils doivent se débarrasser de restants non utilisés. Pour financer les activités de recyclage du programme d'écologisation de peinture, le prix de chaque contenant comprend un droit de recyclage (écofrais). Au 31 décembre 2018, on comptait 60 propriétaires de marque détenant une immatriculation du programme d'écologisation de peinture. Les propriétaires de marque versent les écofrais perçus à Product Care en fonction des volumes de vente. Product Care utilise ensuite ces fonds pour livrer le programme de recyclage de la peinture selon son plan d'activité approuvé.

Les membres du programme ont signalé avoir vendu en 2018 un volume liquide estimé à 4 533 254 litres de produits visés par le programme. En comparaison, les ventes pour la période correspondante de 2017 ont été de 4 799 118 litres.



Ventes de peinture

Année	Volume liquide estimatif
2018	4 533 254
2017	4 799 118
2016	4 654 046
2015	4 674 947
2014	4 593 235

Collecte de la peinture

Grâce au programme d'écologisation de peinture, les propriétaires et les entreprises peuvent rapporter leurs restes de peinture et de nombreux types de teintures, de vernis et d'aérosols à l'un des points de collecte de la province. Au 31 décembre 2018, on comptait 62 points de collecte dans la province. Les points de collecte peuvent être des détaillants, des commissions de gestion des déchets solides (y compris des journées de collecte spéciales) et des centres de remboursement (bouteilles consignées).



Le programme fournit aux points de collecte des bacs de récupération réutilisables et autres contenants tels que des barils. Un transporteur sous contrat ramasse les bacs pleins aux points de collecte et les remplace par des bacs vides. Le transporteur regroupe les bacs pleins à son entrepôt et, lorsque la quantité ramassée forme un plein chargement, il expédie cette peinture résiduelle aux transformateurs en vue de son recyclage.

Les points de collecte et les participants au programme peuvent continuer à être fiers, car le taux de matières rapportées qui ne sont pas

visées par le programme compte parmi les plus faibles de tous les programmes de recyclage de peinture du Canada. En effet, les matières non visées, qui consistent généralement dans des déchets ménagers dangereux, peuvent faire augmenter de façon considérable les coûts d'exploitation, et ces coûts sont ensuite refilés aux consommateurs de peinture.

Le programme a permis de recueillir 311 743 litres de peinture durant l'année. Voici un résumé du volume de peinture résiduelle traitée durant l'année selon la méthode d'élimination :

Pourcentage de peinture résiduelle selon la méthode d'élimination

Méthode	Volume (litres)	Pourcentage
Réutilisation (grâce au programme d'échange de peinture)	196	0,1 %
Recyclage	224 399	71,9 %
Récupération d'énergie	25 844	8,3 %
Site d'enfouissement	61 500	19,7 %
Total	311 939	100 %

*Le volume total comprend les produits de peinture traités durant l'année.

Contenants de métal et de plastique recueillis

Le tableau qui suit montre la quantité de contenants en métal et en plastique que Product Care a recyclés durant l'année.

Contenants recueillis et recyclés (tonnes)			
Année	Métal	Seaux en plastique (PEHD 2)	Contenants de peinture en plastique (polypropylène)
2018	62,7	4,3	16,1
2017	67,5	4,7	19,5
2016	72,3	4,2	13,6

PROGRAMME D'INTENDANCE DE L'HUILE ET DU GLYCOL

Perspective historique

L'huile et le glycol usagés constituent une source importante de déchets liquides au Nouveau-Brunswick.

Un litre d'huile peut polluer un million de litres d'eau potable. Mais lorsqu'on les recycle, ces produits deviennent une ressource. En recyclant et en réutilisant ces produits correctement, nous contribuons à protéger l'environnement.

Le gouvernement provincial a mis en place un programme de recyclage pour l'huile et le glycol usagés le 24 octobre 2012. Le Règlement 2012-92 de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* désigne l'huile, les filtres à huile, les contenants d'huile, le glycol et les contenants de glycol comme des matières qui doivent être gérées.

La Commission de Recycle NB a approuvé le plan d'écologisation de l'huile et du glycol du Nouveau-Brunswick pour la période 2014-

2017 le 6 novembre 2013. Le programme de récupération de l'huile et du glycol dirigé et financé par l'industrie a commencé ses activités le 1^{er} janvier 2014. Le 8 décembre 2017, la Commission a approuvé un nouveau plan qui couvre la période 2018-2022.

Tout comme le programme d'écologisation de peinture, le programme de récupération de l'huile et du glycol est un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP). Donc, les producteurs doivent s'occuper de la gestion des déchets en fin de vie de leurs produits et en payer les coûts.

Au lieu que chaque propriétaire de marque établisse son propre programme de recyclage, l'industrie a formé UOMA (La Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique), qui exploite un programme de récupération de l'huile et du glycol pour la province au nom de ses membres, c'est-à-dire les propriétaires de marque et les premiers importateurs des produits désignés de l'huile et du glycol.

Le fait d'avoir un seul programme et un seul mandataire présente de nombreux avantages, dont des économies de coûts, des règles du jeu équitables pour l'industrie et un accès aux points de récupération à l'échelle de la province pour les consommateurs.



Réalisations

En 2018, trois nouveaux points de collecte se sont inscrits à UOMA. En décembre 2018, on comptait un total de 189 points de collecte actifs au Nouveau-Brunswick.

Pour remercier les points de collecte de leur participation au programme et les encourager à augmenter la collecte des filtres, UOMA a mis en œuvre une PROMOTION ANNUELLE à leur intention. De plus, UOMA affiche une liste de tous les points de collecte sur son site Web.

Ventes et collecte

Conformément au Règlement sur les matières désignées de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, UOMA (la Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique) fournit des données sommaires sur les ventes et la récupération de l'huile et du glycol pour l'année civile.

Ventes d'huile

UOMA compte 172 membres qui vendent des produits au Nouveau-Brunswick.

En 2018, UOMA a rapporté des ventes totales de 14 524 956 litres de produits à base d'huile.



Collecte de l'huile

UOMA a 189 points de collecte de l'huile et le glycol dans la province, et sept entreprises recueillent les produits d'huile usagés.

En 2018, le programme a recueilli 3 612 077 litres d'huile usagée, ce qui représente 35,5 % de l'huile pouvant être récupérée. L'objectif du programme est un taux de récupération de 50 %.

ANNÉE	HUILE RECUEILLIE (en litres)*
2018	3 612 077
2017	3 728 890
2016	3 690 751
2015	3 309 612
2014	3 319 285

*55 % de l'huile usée qui peut être récupérée au Nouveau-Brunswick est brûlée dans de petites fournaies approuvées.

Vente et collecte de filtres à huile

Le nombre de filtres à huile vendus au Nouveau-Brunswick en 2018 s'est élevé à 1 307 614 unités. UOMA a recueilli 1 184 059 unités, ce qui représente 339 699 kg. Le taux de récupération de 90,6 % surpasse l'objectif de 25 %.

ANNÉE	FILTRES À HUILE RECUEILLIS (en kg)
2018	339 699
2017	317 694
2016	296 820
2015	285 839
2014	272 138

Contenants à huile recueillis

En 2018, 450 003 kg de contenants d'huile ont été vendus. De ce total, 427 503 kg étaient récupérables. UOMA a recueilli 258 354 kg de contenants pour un taux de récupération de 60,4 %, ce qui surpasse l'objectif de 25 %.

ANNÉE	CONTENANTS À HUILE RECUEILLIS (en kg)
2018	258 354
2017	261 149
2016	244 722
2015	246 419
2014	131 646

Ventes et collecte d'huile et de glycol (antigel)

En 2018, un total de 2 024 064 litres de glycol a été vendu dans la province, dont 910 829 litres étaient récupérables. Le volume récupéré a été de 114 682 litres, soit 12,6 % du produit, ce qui est inférieur à l'objectif de récupération de 50 %. La collecte du glycol est faible partout au pays. C'est pourquoi UOMA mène actuellement une étude nationale sur le recyclage du glycol. Nous serons en mesure de rendre compte des résultats de l'étude dans notre prochain rapport annuel.

ANNÉE	GLYCOL RECUEILLI (en litres)
2018	114 682
2017	107 482
2016	120 860
2015	120 063
2014	96 165

Contenants de glycol (antigel) recueillis

Au total, 43 017 kg de contenants récupérables ont été vendus en 2018. De ce total, UOMA a recueilli 15 099 kg, soit 35,1 % comparativement à l'objectif de 50 %.

ANNÉE	CONTENANTS DE GLYCOL RECUEILLIS (en kg)
2017	11 770
2016	7 729
2015	8 010
2014	4 691



PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES

Perspective historique

Chaque année, des milliers de tonnes d'appareils électroniques se retrouvent dans les sites d'enfouissement. Des articles comme les téléviseurs, les ordinateurs, les appareils photo numériques et les systèmes audiovisuels contiennent des matières dangereuses comme le cadmium, qu'il faut éviter de déverser dans nos sites d'enfouissement. Ces articles contiennent aussi des matières comme de l'or et du cuivre, qui peuvent être récupérées et utilisées dans la fabrication de nouveaux produits.

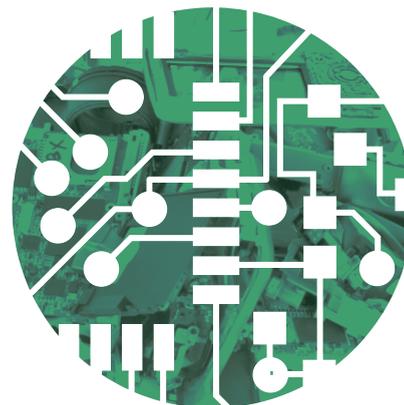
Le gouvernement provincial a établi un programme de gestion des déchets électroniques en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*.

Le Règlement 2015-247 modifie le *Règlement sur les matières désignées* et établit les exigences du programme.

Le programme a commencé ses activités le 30 mars 2017.

L'ARPE gère et exploite le programme de recyclage des déchets électroniques au Nouveau-Brunswick.

L'ARPE est un organisme à but non lucratif dirigé par l'industrie qui gère des programmes de recyclage dans neuf provinces canadiennes. L'ARPE travaille au nom des propriétaires de marque pour gérer des programmes de recyclage du matériel électronique en fin de



vie qui est visé par la réglementation REP provinciale.

Comme pour les programmes de recyclage de la peinture et de l'huile et du glycol, le programme pour les déchets électroniques est un programme de responsabilité élargie des producteurs, ce qui signifie que les propriétaires de marque de l'industrie assument les coûts associés au programme de recyclage.

Réalizations

À la fin de 2018, l'ARPE avait 72 points de collecte, comparativement à 64 en 2017, ce qui a augmenté le taux d'accessibilité au programme, qui rejoint maintenant 99,3 % des résidents du Nouveau-Brunswick.

Matières recueillies

Le poids total du matériel électronique en fin de vie utile recueilli en 2018 était 875 tonnes métriques

ANNÉE	TONNES MÉTRIQUES
2018	875
2017	799



Matières gérées selon les différentes méthodes

Le matériel électronique contient des matières de grande valeur qui peuvent être réutilisées, et l'ARPE s'assure que le plus de matières possible sont récupérées, puis réutilisées dans de nouveaux processus de fabrication.

Matières récupérées	92,98 %
Récupération d'énergie	3,33 %
Élimination	4,70 %

Matières traitées

Le matériel électronique contient des matières de grande valeur qui peuvent être réutilisées, et l'ARPE s'assure que le plus de matières possible sont récupérées, puis réutilisées dans de nouveaux processus de fabrication.

Matière/composante % du flux des matières Traitement

Verre de plomb	28,87 %	Les tubes sont séparés manuellement ou mécaniquement, et soit nettoyés et transformés en calcin à utiliser dans la production de verre, soit fondus pour récupérer le plomb dans le verre.
Plastique	18,12 %	Les plastiques sont séparés manuellement ou mécaniquement. Les plastiques identifiables sont nettoyés, triés et mis en granules pour être réutilisés; les plastiques non identifiables sont éliminés dans un lieu d'enfouissement, brûlés dans une fonderie ou gérés selon un processus de récupération d'énergie à partir de déchets.
Métaux ferreux	24,29 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Métaux mixtes	0,83 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Bois	1,31 %	La matière est séparée manuellement ou mécaniquement par un processus de récupération d'énergie à partir de déchets, ou enfouis.
Cartes de circuits imprimés	9,50 %	Les cartes sont séparées manuellement ou mécaniquement et fondues pour récupérer les métaux précieux, et les plastiques sont utilisés comme carburant de remplacement dans le processus d'extraction.
Fils et câbles	2,66 %	Les matières sont séparées manuellement ou mécaniquement et fondues pour récupérer les métaux, et les plastiques sont utilisés comme carburant de remplacement dans le processus d'extraction ou séparés mécaniquement et enfouis.
Cuivre	1,68 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Aluminium	2,05 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Ferraille de cuivre	1,61 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés..
Autres	4,70 %	Les matières sont séparées manuellement ou mécaniquement au moyen d'un processus de récupération d'énergie ou enfouis (tapis pour haut-parleur, mousses, rubans magnétiques, bourre de broyage, CD, plastique d'emballage, papier et carton, balayures et autres matières

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Recycle NB met l'accent sur l'éducation de la population du Nouveau-Brunswick en matière d'environnement pour l'aider à comprendre que les déchets sont une ressource précieuse, tout en soulignant que le recyclage est une solution de rechange viable à leur élimination.



Réalisations

Cette année, grâce à l'appui du Fonds en fiducie pour l'Environnement, Recycle NB a pu entreprendre la Phase IV de son dialogue sur les emballages et les imprimés. Nous avons poursuivi le dialogue avec les intervenants et entrepris des études sur le financement de tels programmes.



Sensibilisation communautaire

En octobre, Recycle NB et ses partenaires ont participé à la Foire verte organisée par la Commission de services régionaux du Grand Miramichi. En novembre, nous avons eu l'honneur de présenter la ville de Shediac, lauréate du Prix ECO 360 pour l'environnement dans la catégorie Municipalités.

Recycle NB a continué à assister à des foires commerciales tenues dans la province. Le forum Harbour Authority Partnering a été une excellente occasion de rencontrer des représentants des ports pour petits bateaux. Nous avons aussi fourni de l'information sur le recyclage à des événements communautaires comme les journées Upsalquitch River Days.



Site Web

Cette année, nous avons ajouté sur notre site Web une fonction interactive qui nous permet de poser des questions et de recevoir des rétroactions des utilisateurs.



RECYCLAGE À VALEUR AJOUTÉE



TRACC : un chef de file reconnu dans l'industrie partout en Amérique du Nord

La Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC) est une installation de recyclage de pneus parmi les meilleures de l'industrie qui recueille et recycle les pneus de tous les coins du Nouveau-Brunswick.

Établie en 1997 à Minto, au Nouveau-Brunswick, l'entreprise a pris de l'expansion pour devenir une entreprise primée de recyclage des pneus et du caoutchouc, connue partout en Amérique du Nord. C'est par l'innovation, un sentiment de responsabilité sociale et la participation de la communauté que la TRACC est devenue le plus important employeur de Minto, avec 50 personnes qui y travaillent.

Notre exploitation innovatrice fait de la TRACC un atout économique puissant pour le Nouveau-Brunswick et un chef de file dans le secteur de l'industrie de l'environnement de la province. Depuis 20 ans, la TRACC a réacheminé plus de 20 millions de pneus destinés aux sites d'enfouissement pour les transformer en



produits à valeur ajoutée haut de gamme qui se vendent jusqu'en Europe et en Asie.

À l'échelle locale, notre impact dépasse la création d'emplois. Nous croyons qu'il est important de redonner à la communauté, et c'est pourquoi la TRACC en est un membre actif et dévoué. L'entreprise soutient des équipes sportives, des commerces, des organismes de charité et des événements locaux. Notamment, nous collaborons avec Habitat pour l'humanité pour aider cet organisme à offrir une nouvelle maison à des familles dans le besoin. Nos collaborations avec Habitat nous a aidés à faire la différence pour des familles et des communautés du Nouveau-Brunswick et de l'Amérique centrale.

En plus de commandites et d'activités de bienfaisance, nous avons la fierté de collaborer à la fabrication de produits nouveaux et innovateurs qui profitent à des collectivités et à des municipalités partout au Nouveau-Brunswick. La capacité unique de la TRACC de fabriquer des produits sur mesure lui permet

d'aider les localités en leur offrant une solution durable et écologique. Par notre collaboration avec Grand Lake Machine Shop, un atelier de travail des métaux sur mesure et d'équipement lourd, nous œuvrons avec les municipalités pour fabriquer des produits à valeur ajoutée de qualité qui excèdent les normes de l'industrie.

Au cours des années, la TRACC a monté un catalogue impressionnant de produits à base de caoutchouc recyclé qui n'a rien à envier aux plus grandes installations en Amérique du Nord. On trouve dans sa vaste gamme de produits des produits d'aménagement paysager, des surfaces de terrain de jeux, des revêtements de plancher pour gymnase, des fournitures pour les manèges pour chevaux, et plusieurs articles utilisés en construction et en sécurité routière.



La TRACC ne cesse d'explorer de nouveaux moyens créatifs d'accroître son efficacité tout en détournant les vieux pneus de nos sites d'enfouissement, de nos lacs et de nos océans. Nous sommes engagés envers notre communauté, l'innovation et la satisfaction de la clientèle.

Stephen Richardson
Président

GOVERNANCE DE LA COMMISSION

Composition et structure de la Commission

Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux nomme les membres de la Commission de Recycle NB conformément à l'article 4 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Les membres de la Commission représentent toutes les régions de la province et les deux communautés

linguistiques. La variété de leurs antécédents et de leurs expériences leur permet d'apporter des points de vue uniques sur les questions environnementales auxquelles le Nouveau-Brunswick fait face.

Les pouvoirs de la Commission sont définis à l'article 5 du *Règlement sur les matières désignées*. La Commission est chargée de déterminer la stratégie et les politiques de l'organisme, de fixer des objectifs pour la direction, d'approuver les budgets ainsi que de

s'acquitter de ses obligations fiduciaires dans les domaines où le gouvernement provincial lui a confié une responsabilité d'intendance. La Commission exerce son rôle de surveillance des activités de Recycle NB au moyen des réunions ordinaires de la Commission et de ses comités. La Commission a établi deux comités : le comité de direction, et le comité des finances et de l'audit. Les intervenants interviennent dans le fonctionnement de Recycle NB par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie établis par la Commission.



À l'avant : Bill Sargent, Alain Guitard, Tom McCauley, À l'arrière : Beth McDermott, Anne Lévesque, Erica Barnett, Suzane Arsenault

MEMBRES DE LA COMMISSION ET MANDATS AU 31 DÉCEMBRE 2018



Elizabeth McDermott, présidente Fredericton (N.-B.)

M^{me} McDermott est une fonctionnaire à la retraite. Elle est directrice générale de Beth McSolutions et bénévole active dans sa communauté.

Mandat : du 27 octobre 2018 au 26 octobre 2021



William (Bill) Sargent, vice-président Miramichi (N.-B.)

M. Sargent est l'ancien président de l'Association des centres de remboursement du Nouveau-Brunswick. Il est également titulaire d'une licence de ferrailleur du Nouveau-Brunswick.

Mandat : du 12 octobre 2016 au 11 octobre 2019



Erica Barnett, Minto (N.-B.)

M^{me} Barnett est maire de Minto et thérapeute respiratoire agréée de profession. Elle fait beaucoup de bénévolat et a siégé au conseil de la Société de la SLA au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

Mandat : du 16 juin 2018 au 15 juin 2021



Anne Lévesque, MBA, Moncton (N.-B.)

M^{me} Lévesque a de l'expérience dans le démarrage, la direction et le soutien de petites et moyennes organisations. Elle appuie divers organismes dans la province à titre de consultante.

Mandat : du 12 octobre 2016 au 11 octobre 2019



Suzanne Arsenaault, Shippagan (N.-B.)

M^{me} Arsenaault est devenue directrice générale du Réseau d'inclusion communautaire de la Péninsule acadienne (RIC-PA) en novembre 2018, rôle dans lequel elle travaille en partenariat avec la communauté afin de trouver des outils pour lutter contre la pauvreté.

Mandat : du 12 octobre 2016 au 11 octobre 2019



Tom McCauley, Saint John (N.-B.)

M. McCauley a passé 30 ans au service de la fonction publique, notamment à l'Agence fédérale du revenu du Canada et à la Commission de révision et du tribunal d'examen des services de défense des droits des patients psychiatriques du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick. Par ailleurs, il a servi pendant 32 ans à titre d'ancien de l'Église presbytérienne au Canada.

Mandat : du 12 juillet 2018 au 11 juillet 2021



Alain Guitard, Nigadoo, (N.-B.)

Alain Guitard a 32 ans d'expérience comme technicien en chimie industrielle. Il a travaillé pour Énergie NB pendant 25 ans. Il a créé son entreprise environnementale dans le nord-est du Nouveau-Brunswick en 1998. M. Guitard est conseiller municipal du village de Nigadoo.

Mandat : du 28 octobre 2018 au 27 octobre 2021

RÉUNIONS DE LA COMMISSION

La Commission a tenu six réunions en 2018.
Les réunions ont eu lieu aux dates suivantes :

Date	Lieu
9 février	Fredericton
11 mai	Caraquet
15 juin	St. Andrews
21 septembre (réunion ordinaire et AGA)	Moncton
7 décembre	Fredericton

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

Le taux de présence aux réunions de la Commission a été de 90,57 %.

Administrateurs	Réunions
Elizabeth McDermott	6/6
Erica Barnett	4/6
Anne Lévesque	6/6
Bill Sargent	6/6
Suzane Arseneault	4/6
Tom McCauley	3/3
Alain Guitard	1/1



COMITÉS

Comité de direction

Le comité de direction est composé de quatre membres de la Commission (présidence et vice-présidence et deux autres membres). La Commission nomme les membres du comité par résolution. Le chef de la direction est membre d'office du comité.

Les attributions du comité sont les suivantes :

- Traiter les questions qui émergent entre les réunions ordinaires de la Commission.
- Donner une orientation stratégique générale et des conseils à la Commission.
- Donner des conseils à la présidence de la Commission et au chef de la direction.
- Établir des critères pour l'évaluation du rendement du chef de la direction.
- Évaluer le rendement du chef de la direction.
- Recommander à la Commission des niveaux de rémunération et d'avantages pour le personnel.
- Coordonner et superviser l'évaluation du rendement de la Commission.
- Assurer l'initiation des nouveaux membres de la Commission.

Membres

- Beth McDermott, présidente
- Suzane Arsenaault
- Anne Lévesque
- Tom McCauley

Comités consultatifs de l'industrie

Les intervenants de l'industrie sont invités à participer à la gestion des programmes de recyclage par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie (CCI) pour les pneus, la peinture, les déchets électroniques ainsi que l'huile et le glycol, comités qui sont présidés par des membres de la Commission de Recycle NB. Ce régime de gouvernance donne à la Commission la possibilité de profiter de manière efficiente et équitable des connaissances et des conseils des intervenants sur différentes questions et initiatives relatives aux programmes. Les membres des

Comité des finances et de l'audit

Le comité est formé de quatre membres de la Commission nommés par une résolution de la Commission ainsi que du directeur des finances, qui est membre d'office.

Les attributions du comité concernant la fonction finances sont les suivantes :

- Être les « yeux » de la Commission en matière de responsabilités fiduciaires.
- Donner des conseils généraux à la direction au sujet du budget annuel.
- Examiner les états financiers trimestriels.
- Examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'organisme.
- Surveiller le respect des lois et des règlements applicables.
- Recommander des lignes directrices relatives à la politique de placement, lorsqu'il y a lieu.
- S'assurer de l'intégralité et de l'exactitude des rapports financiers.
- Étudier toute question financière qui relève raisonnablement de la compétence de la Commission.

Les attributions du comité concernant la fonction d'audit sont les suivantes :

- Examiner et déterminer la structure et l'étendue de la fonction d'audit interne.
- Examiner l'étendue et l'approche en matière d'audit de l'auditeur externe.
- Examiner le rendement de l'auditeur externe et recommander sa nomination ou son renvoi.
- Étudier toute question d'audit qui relève raisonnablement de la compétence de la Commission.

Membres

- Erica Barnett • Bill Sargent, président • Tom McCauley • Alain Guitard

CCI se réunissent régulièrement pour aider la Commission au sujet des programmes supervisés par Recycle NB. Ces comités offrent à la Commission une occasion unique de communication bilatérale et directe avec les industries respectives et leurs parties prenantes. Les réunions permettent de discuter ouvertement des observations, des préoccupations et des suggestions exprimées et d'élaborer des solutions innovatrices. Grâce à la collaboration qu'offrent de tels partenariats avec les intervenants, la Commission et le personnel de Recycle NB peuvent régulièrement entendre et évaluer une diversité de points de vue et en tenir compte.

Programme d'intendance des pneus

Membres du comité consultatif de l'industrie

- **Recycle NB**, Bill Sargent, *président*
- **Recycle NB**, Jamie Seamans, *gestionnaire de programmes*
- **Détailants de pneus**, Atlantic Tire Dealers Association, Frank Connor, *directeur général*
- **Concessionnaires d'automobiles**, Association des concessionnaires d'automobiles du Nouveau-Brunswick, Jane Young, *directrice générale*
- **Commissions de gestion des déchets solides**, Commission de services régionaux Restigouche, Ian Comeau, *directeur général*
- **Transporteur et entreprise de traitement**, Tire Recycling Atlantic Canada Corporation, Stephen Richardson, *directeur de l'usine*



Programme d'écologisation de l'huile et du glycol

Membres du comité consultatif de l'industrie

- **Recycle NB**, Beth McDermott, *présidente*
- **Recycle NB**, Jamie Seamans, *gestionnaire de programmes*
- **Propriétaires de marque**, Ashland, Valvoline, Bruce Trethewey, *directeur régional de l'Atlantique*
- **Mandataire pour l'huile et le glycol**, UOMA, Jean Duchesneau, *directeur général*, Albert Girard, *consultant*
- **Commissions de services régionaux**, Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, Gary Leblanc, *directeur de la Division de la gestion des déchets solides*
- **Détailants**, Canada atlantique, Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, *directeur*; David Bois, Home Hardware Stores Limited
- **Entreprise de traitement**, Atlantic Industrial Services, Glen Anderson, *directeur du développement des affaires*, EnviroSystems, Stan Rich, *représentant de comptes*
- **Transporteur**, Terrapure Environmental, Adam Hayes, *directeur régional*; RPM Environmental Systems Inc.; Bianca Cormier, *coordonnatrice régionale pour les Maritimes*



Programme d'écologisation de peinture

Membres du comité consultatif de l'industrie

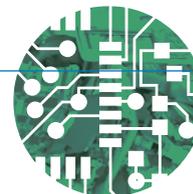
- **Recycle NB**, Erica Barnett, *présidente*
 - **Recycle NB**, Pat McCarthy, *gestionnaire de programme*
 - **Propriétaires de marque**, Home Hardware Stores Limited, Tim Dietrich (Steven Morneauult, *directeur des ventes au détail*)
 - **Mandataire de la peinture**, Product Care Association,* Mark Kurschner, *président*, Don Shea, *coordonnateur du programme pour le N.-B.*
 - **Commissions de services régionaux**, Commission de services régionaux Nord-Ouest, Paul Albert, *directeur de l'exploitation*
 - **Détailants de peinture**, Atlantic Canada, Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, *directeur*
 - **Transformateur**, Société Laurentide, Division du recyclage, Mario Clermont, *directeur général*; Brian Tanner, *directeur de l'exploitation*
 - **Transporteur**, Hebert's Recycling Inc,** Kevin Sargent, *président*
 - **Centres de remboursement des récipients à boisson**, Eastern Recyclers Association, Bruce Rogers, *directeur général*
- * Remplaçant désigné : Mannie Cheung
** Remplaçant désigné : Fred Hamilton



Programme d'écologisation de produits électroniques

Membres du comité consultatif de l'industrie

- **Recycle NB**, Anne Lévesque, *coprésidente*; Bill Sargent, *coprésident*
- **Recycle NB**, Jamie Seamans, *gestionnaire de programmes*
- **Propriétaires de marque**, Ricoh Canada Inc. Angie Tinto-Hamood, *gestionnaire, Environnement et durabilité*
- **Fournisseur de services des propriétaires de marque**, EPRA, Cliff Hacking, *président*; Gerard MacLellan, *directeur général*; Karen Ulmanis, *directrice du programme pour le Nouveau-Brunswick*
- **Détailants**, Canada atlantique, Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, *directeur*
- **Commissions de services régionaux**, Commission de services régionaux de Kent, Eric Dermers, *directeur de la gestion des déchets solides*
- **Partie prenante du Nouveau-Brunswick**, RESNET, Julie Lavoie, *directrice générale*
- **Transporteur**, GM Rioux, Mélanie Desjardins, *vice-présidente, Opérations et administration*
- **Mandataire du réemploi**, Programme des ordinateurs pour les écoles, Roy Crawford, *coordonnateur*
- **Centres de remboursement des récipients à boisson**, Eastern Recyclers Association, Bruce Rogers, *directeur général*



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Frederick Square,
rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499
www.kpmg.ca

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Recycle Nouveau-Brunswick (l'entité), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2018;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite au paragraphe « **Fondement de l'opinion avec réserve** », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité tire une partie de ses revenus de la perception de droits de recyclage de pneus conformément aux dispositions de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, et dont l'intégralité ne se prête pas à une vérification d'audit satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces revenus provenant des droits et prélèvements s'est limitée au montant comptabilisé dans les livres de l'entité et nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements pouvaient être nécessaires pour :

- l'actif à court terme déclaré dans les états de la situation financière au 31 décembre 2018 et 2017;
- les produits du programme d'intendance des pneus et l'excédent des produits sur les charges déclarés dans les états des résultats pour les exercices clos en 2018 et 2017;
- l'actif net, au début et à la fin de l'exercice, déclaré dans les états de l'évolution de l'actif net pour les exercices clos en 2018 et 2017;
- l'excédent des produits sur les charges déclaré dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos en 2018 et 2017.

Notre opinion sur les états financiers des exercices clos le 31 décembre 2017 a donc été émise avec réserve en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation; exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Fredericton, Canada
Le 7 juin 2019

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International, Coopérative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État de la situation financière

Au 31 décembre 2018, avec les informations comparatives pour 2017

	2018	2017
Actif		
Actifs à court terme		
Encaisse	3 550 986 \$	2 661 720 \$
Débiteurs (note 2)	1 092 072	942 667
Montants REP recouvrables (note 3)	-	115 968
	4 643 058	3 720 355
Placements (note 4)	669 305	660 828
Immobilisations (note 5)	20 406	7 111
	5 332 769 \$	4 388 294 \$
Passif et actif net		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	545 939 \$	573 753 \$
Montants REP payables (note 3)	387 685	-
Avantages sociaux futurs (note 6)	64 915	60 837
	998 512	634 590
Actif net		
Investis en immobilisations	20 406	7 111
Non affectés	4 313 851	3 746 593
	4 334 257	3 753 704
Obligations contractuelles (note 8)		
Éventualités (note 9)		
	5 332 769 \$	4 388 294 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,


administrateur


administrateur

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec les informations comparatives pour 2017

	2018	2017
Produits		
Programme d'intendance des pneus	5 844 114 \$	5 514 515 \$
Programme de récupération de l'huile et du glycol	172 468	173 888
Programme d'écologisation de peinture	69 773	68 705
Programme de déchets électroniques	347 321	369 348
Autre	96 863	171 556
	6 530 539	6 298 012
Charges		
Programme d'intendance des pneus (tableau 1)	5 307 812	4 739 774
Programme de récupération de l'huile et du glycol (tableau 2)	172 468	173 888
Programme d'écologisation de peinture (tableau 3)	69 773	68 705
Programme de déchets électroniques (tableau 4)	347 321	369 348
Autre	97 693	138 843
	5 995 067	5 490 558
Excédent des produits sur les charges avant l'élément suivant	535 472	807 454
Revenus de placement	45 081	26 356
Excédent des produits sur les charges	580 553 \$	833 810 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec les informations comparatives pour 2017

	Investis en immobilisations	Non affectés	Total 2018	Total 2017
Solde au début de l'exercice	7 111 \$	3 746 593 \$	3 753 704 \$	2 919 894 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(8 354)	588 907	580 553	833 810
Variation nette des investissements en immobilisations	21 649	(21 649)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	20 406 \$	4 313 851 \$	4 334 257 \$	3 753 704 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec les informations comparatives pour 2017

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	580 553 \$	833 810 \$
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	8 354	5 596
Charges au titre des avantages sociaux futurs	4 078	7 969
	592 985	847 375
Variation du fonds de roulement hors caisse lié aux activités de fonctionnement		
Augmentation des débiteurs	(149 405)	(32 296)
Diminution des montants REP recouvrables	115 968	195 233
Augmentation (diminution) de créditeurs et charges à payer	(27 814)	43 278
Augmentation des montants REP payables	387 658	-
	919 392	1 053 590
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(8 477)	(5 611)
Activités liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(21 649)	(4 995)
Augmentation de l'encaisse	889 266	1 042 984
Encaisse au début de l'exercice	2 661 720	1 618 736
Encaisse à la fin de l'exercice	3 550 986 \$	2 661 720 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2018

Recycle Nouveau-Brunswick (« l'entité ») est un agent de la Couronne qui a été constitué en vertu du Règlement 2008-54 du Nouveau-Brunswick sous la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* (la « *Loi* »). Sa principale activité est de surveiller la collecte et le recyclage des pneus usés, de la peinture de bâtiment, de l'huile et du glycol usagés et des déchets électroniques (« matières désignées ») au nom du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick. En vertu de la *Loi*, les droits perçus par l'entité dans le cadre de ses programmes de recyclage des matières recyclées doivent servir strictement à l'accomplissement de ses buts, comme il est établi dans la *Loi*, pour s'acquitter de ses responsabilités de surveillance.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'entité a choisi d'appliquer la série de chapitres 4200 concernant les organismes sans but lucratif du secteur public et la méthode du report pour la comptabilisation des contributions.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Actifs financiers et passifs financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût amorti, à moins que la direction choisisse d'évaluer les instruments à la juste valeur. L'entité n'a pas opté pour l'évaluation à la juste valeur de ses instruments financiers.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, incluant les placements se rapprochant de la juste valeur.

b) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est déterminé selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants :

Bien	Taux
Immeuble - améliorations locatives	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement opérationnel	3 ans

c) Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de l'entité ont droit à des prestations relatives aux congés de maladie payés, lesquels peuvent être cumulés jusqu'à un maximum de 240 jours, mais ne peuvent être acquis. L'entité comptabilise le passif au cours de la période où le salarié rend les services.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Constatation des produits

Les revenus découlant du programme d'intendance des pneus, ce qui comprend les droits et les redevances pour les pneus usés, sont comptabilisés dans les revenus lorsqu'un montant en espèces est reçu des détaillants de pneus ou est à recevoir de ceux-ci. Afin d'inscrire en tant que débiteurs les droits que doivent verser les détaillants de pneus pour l'exercice en cours, l'entité utilise le 31 janvier de l'année suivante comme date de clôture.

Les revenus du programme de récupération de l'huile et du glycol, d'écologisation de peinture, et de déchets électroniques sont constatés dans les revenus, lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'une affectation externe à utilisation pour des fins déterminées sont reportés sur l'état de la situation financière et constatés à titre de revenus pendant la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées.

Les revenus de placement sont constatés dans l'exercice où ils sont acquis.

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices visés. Les estimations significatives comprennent la provision pour créances douteuses, l'amortissement des immobilisations, les charges à payer, les avantages sociaux futurs et la répartition des dépenses par programme. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Débiteurs

	2018	2017
Droits sur les pneus	532 037 \$	564 028 \$
Taxe de vente	538 035	299 976
Fonds en Fiducie pour l'environnement	22 000	78 663
	1 092 072 \$	942 667 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

3. Montants REP recouvrables/payables

Les programmes de récupération de l'huile et du glycol, d'écologisation de peinture, et de déchets électroniques sont des programmes de responsabilité élargie des producteurs (« REP »), et la méthode du recouvrement des coûts est employée à leur égard. Chaque producteur se voit imposer des droits qui servent à couvrir les coûts éducatifs et administratifs du programme.

Aux termes des ententes de REP, les coûts engagés par l'entité dans le cadre de l'administration des programmes REP sont imputés annuellement aux producteurs. Toute somme excédentaire reçue des producteurs par rapport aux coûts engagés est inscrite à titre de passif à la clôture de l'exercice, puisqu'elle sera créditée aux paiements subséquents des producteurs au cours du prochain exercice. Tout excédent du coût engagé sur les sommes reçues est inscrit à titre de recouvrable en fin d'exercice.

Montants REP recouvrables (payables)	2018	2017
Programme de récupération de l'huile et du glycol	(124 898) \$	(92 367) \$
Programme d'écologisation de peinture	(61 456)	(90 229)
Programme de déchets électroniques	(201 304)	298 564
	(387 658) \$	115 968\$

4. Placements

	2018	2017
Liquidités détenues dans le compte du courtier	6 \$	6 \$
Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance	127 984	126 464
Compte d'épargne-placement pour entreprises de la Banque Manuvie	110 127	108 819
Compte d'épargne-placement, RBC série A	108 735	107 589
Compte d'épargne-placement, BNE	322 453	317 950
	669 305 \$	660 828 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2018 Valeur comptable nette	2017 Valeur comptable nette
Immeubles - Améliorations locatives	70 935 \$	70 935 \$	- \$	- \$
Mobilier et agencements	74 650	73 292	1 358	210
Matériel informatique	152 123	135 057	17 066	6 765
Équipement opérationnel	2 994	1 012	1 982	136
	300 702 \$	280 296 \$	20 406 \$	7 111 \$

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 8 354 \$ (5 596 \$ - 2017).

6. Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de l'entité obtiennent des congés de maladie qu'ils peuvent accumuler. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé futur. Une estimation de ce passif futur a été établie et constitue la base du passif estimatif comptabilisé dans les présents états financiers.

Le passif au 31 décembre se présente comme suit :

	2018	2017
Obligation liée aux congés de maladie au début de l'exercice	60 837 \$	52 868 \$
Coût des services rendus de la période	15 311	15 467
Paiements des avantages sociaux futurs	(11 233)	(7 498)
Obligation liée aux congés de maladie à payer à la fin de l'exercice	64 915 \$	60 837 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

7. Attribution des charges

Toutes les charges pouvant être directement attribuées à l'un des programmes portant sur des matières désignées de l'entité ont été attribuées sur la base des revenus attendus générés par les programmes. Toutes les charges de nature générale et ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications et aux dépenses de bureau et d'installations ont été réparties comme suit :

	POURCENTAGE		RÉPARTITION	
	2018	2017	2018	2017
Programme d'intendance des pneus	39 %	39 %	375 510 \$	375 488 \$
Programme de récupération de l'huile et du glycol	18 %	18 %	170 565	171 024
Programme d'écologisation de peinture	7 %	7 %	67 901	67 836
Programme de déchets électroniques	36 %	36 %	341 034	341 092
			955 010 \$	955 440 \$

8. Obligations contractuelles

Au cours de l'année, l'entité a conclu un contrat de location de locaux expirant en 2025. Les paiements annuels sont comme suit :

2019	34 809
2020	34 809
2021	34 809
2022	34 809
2023	34 809
Ci-après	86 611
	260 656 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

9. Éventualités

L'entité a signé un contrat, se terminant en février 2021, avec Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC »), aux termes duquel des paiements sont faits selon un modèle de redevances de déversement établies en fonction du poids. Les paiements sont mensuels et s'élèvent à 360 \$ par tonne de pneus usés que reçoit l'usine de transformation de TRACC. Une fois par année, le poids des pneus usés calculé au moyen des bordereaux de confirmation de la balance est comparé à celui indiqué dans les bordereaux de réception. S'il existe un écart de moins de 4,5 %, aucun ajustement n'est apporté aux paiements à TRACC. Si un écart supérieur à 4,5 % est décelé, un paiement supplémentaire est versé, ou TRACC fait un remboursement. L'entité administre la rétribution relative à ce contrat au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick et verse ou reçoit tout montant d'ajustement.

10. Opérations avec des parties liées

L'entité est un agent du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'année, l'entité a perçu des droits de recyclage et des redevances sur les pneus usés s'élevant à environ 944 127 \$ (contre 852 926 \$ en 2017), somme qui a été perçue par l'entremise de Service Nouveau-Brunswick.

L'entité a constaté un financement de 74 862 \$ (170 591 \$ en 2017) provenant du Fonds en fiducie pour l'environnement pour un projet précis. L'entité a comptabilisé ce financement dans les autres revenus. Au 31 décembre 2018, les comptes débiteurs comprennent 22 000 \$ (78 663 \$ en 2017) liés à ce financement.

Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés.

11. Gestion des risques financiers

L'entité est exposé aux risques suivants en raison de l'utilisation qu'elle fait des instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

Le conseil d'administration a identifié les risques et les préoccupations importants, et a approuvé le cadre de la politique de placements. La direction surveille les risques et la conformité au cadre de la politique.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que l'entité subisse une perte financière si une contrepartie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par l'entité comme l'encaisse, les débiteurs et les placements.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

L'entité gère son risque de crédit au titre de l'encaisse et des placements en investissant dans des institutions financières et des administrations publiques de premier ordre. La direction évalue que son risque lié aux débiteurs est faible compte tenu des recouvrements démontrés après la clôture de l'exercice.

L'exposition maximale au risque de crédit de l'entité au 31 décembre 2018 correspond à la valeur comptable des actifs.

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, influent sur les produits de l'entité ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'entité ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'entité gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés provenant de ses activités de fonctionnement, et planifie ses activités d'investissement et de financement pour faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'elle dispose toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales qu'en période de tension, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 1 – Programme d'intendance des pneus

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec les informations comparatives pour 2017

	2018	2017
Produits	5 844 114 \$	5 514 515 \$
Charges		
Coûts de transformation des pneus usés	4 888 891	4 314 422
Salaires et charges sociales	182 690	185 565
Frais généraux et administratifs	135 521	114 949
Communications et traduction	97 425	122 638
Amortissement des immobilisations	3 285	2 200
	5 307 812	4 739 774
	536 302 \$	774 741 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 2 – Programme de récupération de l'huile et du glycol

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec les informations comparatives pour 2017

	2018	2017
Produits	172 468 \$	173 888 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	82 982	84 520
Communications et traduction	44 253	44 759
Frais généraux et administratifs	43 741	43 608
Amortissement des immobilisations	1 492	1 001
	172 468	173 888
	- \$	- \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 3 - Programme d'écologisation de peinture

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec les informations comparatives pour 2017

	2018	2017
Produits	69 773 \$	68 705 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	33 034	33 525
Frais généraux et administratifs	18 528	16 977
Communications et traduction	17 617	17 806
Amortissement des immobilisations	594	397
	69 773	68 705
	- \$	- \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 4 - Programme de déchets électroniques

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec les informations comparatives pour 2017

	2018	2017
Produits	347 321 \$	369 348 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	165 917	168 567
Frais généraux et administratifs	89 451	94 233
Communications et traduction	88 970	104 550
Amortissement des immobilisations	2 983	1 998
	347 321	369 348
	- \$	- \$

ACRONYMES ET GLOSSAIRE

Voici une liste d'acronymes et un glossaire pour faciliter la compréhension du rapport annuel de Recycle NB.

ACRONYMES

ACANB - Association des concessionnaires d'automobiles du Nouveau-Brunswick

ACARP - Association canadienne des agences de recyclage des pneus

ATDA - Atlantic Tire Dealers Association

CCI - comité consultatif de l'industrie

CCME - Conseil canadien des ministres de l'environnement

COV - composés organiques volatils

DMD - déchets ménagers dangereux

EPP - équivalent de pneu de passager (1 PPE =10 kg)

FSC - Forest Stewardship Council

LEED - Leadership in Energy & Environmental Design

PCGR - principes comptables généralement reconnus

PEP - programme d'écologisation de peinture

PIP - programme d'intendance des pneus

REP - responsabilité élargie des producteurs

TRACC - Tire Recycling Atlantic Canada Corporation



GLOSSAIRE

Les **matières désignées** sont des flux de déchets visées par la Loi sur l'assainissement de l'environnement du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ce dernier confie la gestion de chaque flux des déchets à une commission d'intendance. Une commission peut être responsable d'une ou de plusieurs matières désignées. La commission d'intendance pour les pneus, la peinture, l'huile et le glycol au Nouveau-Brunswick est Recycle NB.

La **responsabilité élargie des producteurs (REP)** est une stratégie visant à promouvoir l'intégration des coûts environnementaux engendrés par les biens tout au long de leur cycle de vie à la valeur marchande des produits. La REP encourage les fabricants à concevoir des produits plus écologiques en tenant les producteurs responsables des coûts de la gestion de leurs produits en fin de vie. Une telle approche incite les fabricants à internaliser le coût du recyclage dans le prix du produit. Le principe qui sous-tend la REP est le suivant : comme ce sont les producteurs (généralement des propriétaires de marque) qui ont le plus grand contrôle sur la conception et la mise en marché du produit, ce sont aussi eux qui sont les mieux placés pour en réduire la toxicité et les déchets et assumer une telle responsabilité.

Les **déchets ménagers dangereux (DMD)** désignent les produits chimiques couramment employés pour l'entretien ménager dont le propriétaire veut se débarrasser. Ces produits présentent bon nombre des mêmes dangers que les produits dangereux réglementés en raison de leurs caractéristiques, soit réactivité, inflammabilité, corrosivité, toxicité et persistance. Les peintures, les pesticides, les citernes à propane, les piles, les seringues, l'huile à moteur usagée et de nombreux produits de nettoyage ne sont que quelques exemples de déchets ménagers dangereux que nous utilisons quotidiennement. Ces produits doivent être utilisés et éliminés de façon responsable.

Au-delà des déchets est une approche de gestion des déchets dangereux et des déchets solides dont l'objectif est clair et simple : réduire la quantité de déchets et de sous-produits toxiques générée dans la mesure du possible et traiter les matières restantes comme une ressource de façon à contribuer à la santé de l'économie, de la société et de l'environnement.

Les **pneus hors route** sont généralement des pneus utilisés dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la construction et de l'exploitation minière. La gestion de ces pneus présente plusieurs difficultés en raison de leur taille, de leur poids et de leur durabilité.

L'**équivalent de pneu de passager, ou EPP**, est une méthode reconnue par l'industrie pour permettre la comparaison entre les pneus vendus et les pneus recueillis en vertu du programme. En convertissant le nombre de pneus par une valeur en poids, le programme peut suivre de manière efficiente les statistiques sur les indicateurs de rendement clés au fil du temps. EPP=10 kg.

La **gestion responsable de produits** est un concept qui centre la protection de l'environnement sur le produit, et la réduction de son impact sur l'environnement est la responsabilité de chaque intervenant tout au long de la vie du produit. Pour les fabricants, cela signifie planifier et, s'il y a lieu, payer le recyclage ou l'élimination du produit en fin de vie. Pour y parvenir, le fabricant peut, par exemple, reformuler le produit pour utiliser moins de substances dangereuses dans sa fabrication, le rendre plus durable, réutilisable et recyclable et faire entrer des matières recyclées dans sa fabrication. Pour les détaillants et les consommateurs, cela signifie jouer un rôle actif en s'assurant que le produit est correctement éliminé ou recyclé en fin de vie.

Les **composés organiques volatils (COV)** sont des composés chimiques organiques qui sont émis sous forme de gaz à partir de certains solides ou liquides. Les COV comprennent diverses substances chimiques, dont certaines peuvent avoir des effets à court ou à long terme sur l'environnement et la santé humaine.

**ENSEMBLE, NOUS CHANGEONS LES CHOSES!
MERCI POUR 10 ANNÉES FORMIDABLES**



*Jamie Seamans, directeur de Programmes; Patricia Hyland, communications et marketing;
Melanie Arbeau, Adjointe Administrative; Tina Hohmann, directrice de bureau; Pat McCarthy, Chef de la Direction.*



Bureau : 277, rue Main, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3A 1E1

Téléphone : 1-506-454-8473 • 1-888-322-8473 (sans frais)

Télécopieur : 1-506-454-8471

Adresse de courriel : info@recyclenb.com

Adresse postale : C.P. 308, station A, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4Y9

Site Web : www.recyclenb.com